



*« C'est nous, les étudiants,
qui administrons la caisse
scolaire de notre polyvalente,
avec les mêmes responsa-
bilités que les dirigeants
d'une caisse populaire.
On a le sentiment de faire
partie de la société et de
la vie économique. »*

En page couverture

Quelques jeunes bénévoles
de la caisse scolaire de la
Caisse populaire Saint-
Léonard, à la polyvalente
Antoine de Saint-Exupéry:
de gauche à droite, le
directeur, François Blais;
Mireille Robitaille, Heather-
Ann Denton et Catherine
de Bellefeuille.

L'APPARTENANCE

L'appartenance, c'est le fait de se sentir personnellement responsable d'un projet et de partager cette responsabilité avec un groupe.

Fondée sur l'égalité, l'équité et l'entraide entre les individus, l'appartenance à sa caisse populaire permet de développer un profond attachement envers tous les membres de la collectivité.

Ce sentiment fort et positif permet à chacun des membres de développer ses capacités dans la poursuite du but collectif.

SOMMAIRE

Faits saillants	3
Message du Président	4
Message du Premier Vice-Président et Directeur général	12
Rapport de la Commission de crédit	18
Rapport du Conseil de surveillance	19
L'appartenance du membre à sa caisse	20
L'appartenance de la caisse à son milieu	22
L'appartenance de la caisse à sa fédération	24
L'appartenance de la fédération à la confédération	26
Les états financiers	29
Rapport du vérificateur	29
État des résultats par fonds	30
Bilan par fonds	32
État des trop-perçus avant répartition et de la réserve générale	34
Notes aux états financiers	35
Bilan social	41
Statistiques des caisses affiliées	44
État consolidé de l'actif et du passif par secteur	46
Membres dirigeants	48

FAITS SAILLANTS
pour l'exercice terminé
le 28 février 1985
(en milliers de dollars)

Actif	1 864 782 \$
Revenus d'intérêt	162 421 \$
Frais d'intérêt	112 728 \$
Trop-perçus	15 114 \$
Avoir	112 830 \$
Actif des caisses affiliées	7 737 009 \$
Dû aux membres	6 467 899 \$
Nombre de membres des caisses affiliées	2 003 238
Nombre de caisses affiliées	334

MESSAGE DU PRÉSIDENT

En 1984, c'est dans le cadre du soixantième anniversaire de la fondation de l'Union régionale de Montréal et à l'enseigne de la solidarité que nous tenions notre assemblée. Cette année, en ce quatrième anniversaire de la fusion des deux fédérations qui se partageaient le territoire de Montréal jusqu'en 1981, c'est en quelque sorte la résultante de cette solidarité qui nous a dicté le thème de nos présentes assises: «l'appartenance».

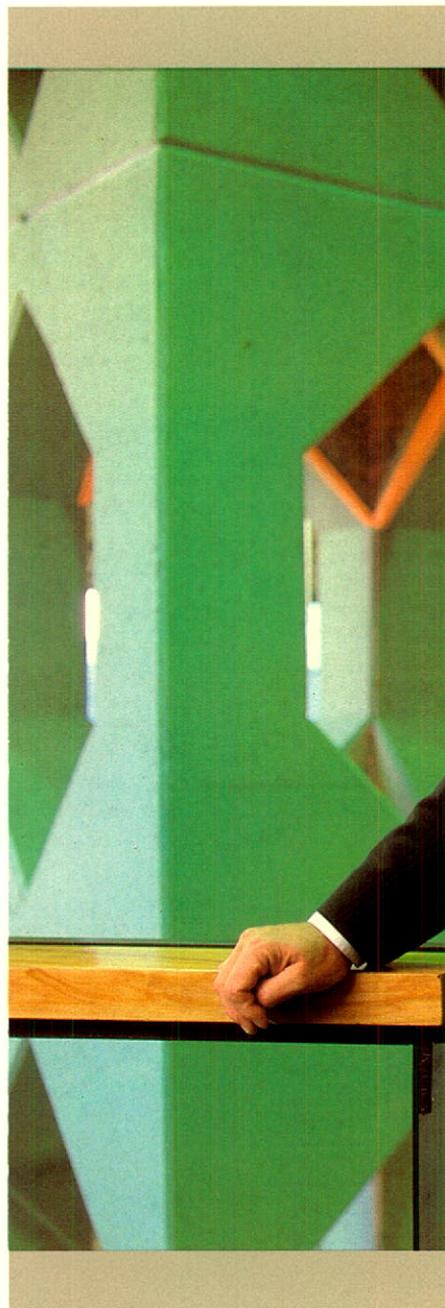
Après quelques commentaires sur les fêtes du soixantième anniversaire, mon message comportera trois volets. J'examinerai tout d'abord notre croissance dans le contexte de la conjoncture politico-économique. Je vous dresserai ensuite un tableau de nos réalisations en fonction des objectifs d'entreprise que les dirigeants avaient fixés à la Fédération et recommandés aux caisses affiliées. Je terminerai en traitant brièvement de la stratégie de communications que nous vous proposons dans la perspective d'une remise en question des valeurs coopératives qui nous paraît s'imposer.

Un soixantième anniversaire bien réussi

Le soixantième anniversaire de la fondation de l'Union régionale de Montréal, célébré au cours de 1984, coïncidait fort opportunément avec la relance de l'économie, après une crise douloureuse.

Comme l'ensemble des entreprises nord-américaines, les caisses populaires avaient été durement éprouvées. Nous avons tenu le coup, grâce à des efforts de redressement parfois pénibles de notre gestion, aux efforts de l'intercoopération et à la confiance du public que nous avons su préserver.

C'est pour cette raison que ma tournée des secteurs fut placée sous le signe de «l'hommage aux fondateurs». Il nous paraissait important de prendre pleinement conscience que nous sommes les héritiers d'un patrimoine que les anciens, que les fondateurs ont contribué à assembler. Il nous semblait nécessaire de réfléchir sur notre obligation de faire fructifier ce patrimoine et de préserver l'image de sécurité et d'entraide qui s'est attachée aux caisses dès leur origine.



Guy Bernier
président et chef
de la direction



Les rencontres que j'ai eues avec ces pionniers m'ont permis de mesurer la signification profonde des mots «dévouement», «entraide», «solidarité». Les témoignages qui nous sont parvenus nous ont convaincus que les célébrations de notre soixantième anniversaire ont produit les fruits de solidarité que nous en attendions.

Une année de pleine croissance

Les résultats financiers que nous sommes en mesure de vous présenter au terme de cette année manifestent une vitalité qui n'a rien à envier à quelque institution que ce soit.

J'estime important de vous faire remarquer que ces excellents résultats ne sont pas la conséquence de forces aveugles et incontrôlables.

Des excédents de revenus pour la Fédération de plus de 28 millions 256 mille dollars avant remises aux caisses, une augmentation de l'actif des caisses affiliées de 15,1% et des épargnes de 14,2%, une croissance de 17,2% des prêts sur reconnaissances de dettes et de 16% des prêts sur hypothèques ne peuvent s'expliquer que par un effort concerté. Une ventilation des prêts démontre une croissance de 11,9% des prêts commerciaux et industriels et de 94,4% des prêts institutionnels.

Ces résultats sont d'autant plus significatifs que l'augmentation de notre part du marché se fait en grande partie aux dépens de nos concurrents.

Le réseau de cinquante-deux guichets automatiques rencontre pleinement les objectifs que nous nous étions fixés quant au nombre de transactions et quant à la rentabilité. Nous sommes désormais en mesure d'étendre ce réseau grâce à des ententes avec des entreprises extérieures. L'implantation prochaine de guichets automatiques «intérieurs» dans les caisses marquera la deuxième étape de ce développement. Nous sommes également sur le point de procéder à une expérience de «telebanking» qui permettra d'obtenir à domicile des informations sur les services financiers. Nous suivons de près l'évolution des terminaux aux points de vente.

Avec la collaboration de l'Université du Québec à Montréal et de ses syndicats professionnels, nous

avons commencé à implanter dans cette institution le concept d'une caisse populaire semi-automatisée.

Nous ne pouvons certes pas nous attribuer la paternité des guichets automatiques. À cause d'une approche solidaire dans l'implantation du réseau et de l'accueil enthousiaste des membres, nous pouvons cependant dire que désormais Desjardins s'est placé à l'avant-garde du développement technologique. C'est parce que les dirigeants et les membres des caisses ont compris leur intérêt commun que nous sommes sur le point de compléter la rationalisation du réseau des caisses populaires sur le territoire de notre Fédération. Quarante-quatre caisses auront fait partie d'un programme de fusions amorcé en 1980. Dans la majorité des cas, le local de la caisse fusionnée fut conservé comme point de service aux membres et les employés touchés ont été relocalisés.

Cette grande opération s'est réalisée à l'avantage de toutes les parties concernées et, notamment, des sociétaires des caisses touchées par ces regroupements. Il reste le grand défi pour les caisses de préciser leur mission dans une philosophie de réseau, et bien sûr que les 334 caisses populaires ne peuvent plus comme jadis se donner le même modèle de développement.

L'abolition de la Direction redressement des caisses populaires, mise sur pied en 1983, s'explique par l'accomplissement de son mandat. Nous savons que cette mission n'a été accomplie que par la collaboration de toutes les personnes concernées et grâce aux efforts déployés par cette équipe.

La fragilité de la relance économique

Nos coopératives s'incarnent forcément dans un milieu géographique donné, dans un contexte socio-économique dont elles sont nécessairement tributaires, dans un cadre socio-politique auquel elles doivent se conformer et s'adapter.

Au cours de l'année écoulée, notre économie a évolué dans un climat d'incertitude, sous le signe de la prudence et de la fragilité. Nous avons cependant

connu une activité de relance appréciable dont les caisses ont profité largement, puisque les actifs consolidés de celles-ci ont connu une augmentation de 15,1%, soit plus de 1 milliard de dollars.

Grâce à une augmentation des dépenses de consommation, de la construction résidentielle et des investissements des entreprises, l'économie du Québec a progressé de 5% en 1984 comparativement à 4% en 1983 et à 4% pour l'ensemble du Canada.

Le taux de chômage est passé de 13,9% à 12,8% à la suite de la création de 80 000 nouveaux emplois, dont 82,5% à temps plein. Par ailleurs, les revenus bruts des agriculteurs du Québec ont connu en 1984 une augmentation de 8,5% par rapport à l'année précédente.

Il est assez remarquable de constater à quel point les oscillations des indicateurs économiques se sont montrées révélatrices de cette incertitude et de cette fragilité dont je vous parlais tantôt. Non seulement était-il possible de les retrouver d'une extrémité à l'autre du tableau, mais les commentateurs les plus avertis sont devenus hésitants, extrêmement prudents quand ils ne se faisaient pas tout simplement surprendre dans de flagrantes erreurs de prévision.

La persistance d'un haut taux de chômage, les dettes astronomiques des gouvernements combinées à une remise en question de l'État-providence et un net recul de l'État dans son rôle d'entrepreneur, au profit du secteur privé, ont été parmi les principaux facteurs de cette dynamique.

Pour le meilleur et pour le pire, nous avons évolué dans l'orbite de nos voisins du Sud. Les États-Unis, nous ne devons pas l'oublier, sont nos principaux partenaires commerciaux, puisqu'ils achètent 76% des exportations canadiennes. Dans l'industrie de l'automobile seulement, le Canada a enregistré un excédent de 5 milliards 900 millions de dollars dans son commerce avec les États-Unis. Il n'est donc pas exagéré de dire que le souffle de l'économie canadienne provient en grande partie d'un vent qui vient du Sud!

Des objectifs dynamiques et exigeants

La solidarité, toutefois, n'explique pas tous nos résultats et ne les explique pas entièrement. L'esprit de corps et le désir de l'entraide ne deviennent réellement sources de vie, d'énergie et d'action qu'à la condition d'être fixés sur des objectifs précis, dynamiques, exigeants.

La croissance et la gestion

Je dis que ces objectifs sont précis et dynamiques en ce sens que le processus comporte une perpétuelle remise en question de tous nos postes budgétaires et que leur acceptation est conditionnelle à un ordre de priorités des objectifs spécifiques appliqués à chacun d'eux. Je dis qu'ils sont exigeants, parce qu'ils sont soumis trimestriellement à un contrôle de leur réalisation qui mobilise tous les gestionnaires concernés.

Pour ma part, il n'y a aucun doute que les excellents résultats que nous avons obtenus, tant sur le plan des épargnes que sur celui du crédit, découlent du sérieux avec lequel nos objectifs de croissance ont été fixés et des énergies mises en oeuvre pour les diffuser et les réaliser.

Il n'y a aucun doute, à mon avis, que la formule de distribution trimestrielle des trop-perçus de la Fédération à ses membres reflète la préoccupation des dirigeants de réaliser des objectifs précis de rentabilité et de saine gestion coopérative.

La rentabilité, les services

Nous avons également précisé une série d'objectifs spécifiques axés sur la rentabilité et les services. Ce n'est pas par hasard que ces deux domaines clefs sont ici jumelés. Dans notre esprit, en effet, la rentabilité n'est pas recherchée pour elle-même, mais comme une marque de santé financière et un moyen d'améliorer la gamme et la qualité des services. Une rentabilité assurée et réalisée aux dépens des services serait contraire à la raison d'être de nos institutions.

La logique de la formule coopérative nous conduit en effet à éviter non seulement le profit pour lui-même, mais également la spéculation comme source

possible de profit ou de rentabilité. Il est sans doute utile de rappeler de temps à autre que les caisses populaires n'ont de raison d'être que si les diverses formes de produits et services financiers répondent aux besoins des membres et de leur communauté, selon la philosophie de la coopération et de Desjardins.

Les caisses ne sont pas des institutions boursières ni des promoteurs financiers; les formes de spéculation sur l'or, le diamant, les terrains, etc., quelque lucratives et attrayantes qu'elles puissent être, ne nous intéressent pas!

Nous devons chercher à exceller dans notre propre domaine; nous ferions erreur, par exemple, de chercher à imiter comme but ultime même la plus grande banque canadienne.

Notre formule nous offre tellement d'avantages distinctifs.

L'informatique

Notre préoccupation d'améliorer nos services nous a amenés à participer activement à l'étude du plan directeur sur la refonte du système SIC et à évaluer une alternative. Nous estimons avoir apporté une contribution majeure à la recherche d'une solution qui réponde aux besoins des usagers dans les limites raisonnables de leur capacité de payer. C'est un dossier dans lequel la participation de la Fédération a eu une influence déterminante pour l'ensemble du Mouvement.

Dans cette optique de l'amélioration de nos services, la Fédération a déployé beaucoup d'énergie à mettre au point un système d'informations marketing afin de fournir à chacun les instruments nécessaires à la prise de décisions stratégiques. Notre structure décentralisée nous imposait, en quelque sorte, une meilleure ventilation des rapports de performance et une meilleure compréhension des segments de marchés des caisses. Grâce à la collaboration de chacun, nous serons désormais en mesure d'évaluer plus facilement la part de marché des caisses, de positionner leurs produits sur ces marchés et de mieux les développer.

Le décloisonnement

La préoccupation d'améliorer nos services nous entraîne infailliblement sur le terrain de la déréglementation et du décloisonnement dont nous entendons parler depuis environ un an.

L'industrie financière se demande s'il faut ou non permettre aux « quatre piliers » du réseau financier canadien que sont les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et les courtiers en valeurs mobilières d'offrir en concurrence de multiples services réservés présentement à chacune de ces catégories d'institutions. Il existe une tendance au regroupement des fonctions clefs de ces institutions en un supermarché financier.

Le gouvernement fédéral a retenu le modèle de supermarché financier en proposant, dans un livre vert rendu public en avril dernier, que les compagnies d'assurance et les fiducies puissent créer des banques et ainsi concurrencer ces dernières sur leur propre terrain.

On retrouve déjà, au sein du Mouvement Desjardins, des caisses populaires et d'économie, trois compagnies d'assurance et une société de fiducie. Les caisses populaires et d'économie forment le réseau de distribution le plus complet au Québec avec 1 408 caisses et 247 comptoirs, soit 1 655 points de service dont près du quart dans notre seule Fédération. Cependant, ces points de service ne relèvent pas d'un siège social. Est-ce que toutes les caisses populaires devraient distribuer tous les produits, qu'ils soient d'assurance, de fiducie, de courtage? Devraient-elles se regrouper dans une région donnée pour distribuer un ou des produits? Se limiteront-elles à la vente de certains? Quelle rémunération sera accordée pour la distribution de ces produits? Sommes-nous assurés que les membres sont prêts à accepter la vente de tous ces produits dans leur caisse populaire?

Chaque caisse populaire sera appelée à prendre position. Afin de lui apporter tout l'éclaircissement voulu à sa prise de décision, et pour éviter que les caisses comme telles ne soient pas laissées pour compte dans cette nouvelle orientation, en devenant simplement des comptoirs de détail pour les autres,

le Conseil d'administration de la Fédération a décidé de former une commission qui se penchera sur ce dossier et formulera des recommandations.

La main-d'oeuvre

Quant à notre personnel, nos objectifs d'entreprise visaient, d'une part, à limiter la croissance des coûts de main-d'oeuvre pour l'ensemble des caisses affiliées comme pour la Fédération et, d'autre part, à contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie dans notre milieu de travail.

En fait, la croissance des effectifs fut limitée à 2% et celle des salaires à 5%. Par ailleurs, l'implantation de groupes de productivité dans une vingtaine de caisses laisse déjà entrevoir des résultats intéressants.

Des améliorations ont été apportées au régime de rentes des employés des caisses et de la Fédération. Les employés ayant 27 ans de service et 52 ans d'âge voient leur rente rachetée selon la formule du service courant. Nous avons aussi proposé aux caisses populaires un régime de soins dentaires.

Près de 5 000 employés ont été intéressés par les activités de formation offertes par la Fédération. De plus, deux programmes ont été mis sur pied dans le but de stimuler chez les employés le goût et l'ambition de réaliser leur plan de carrière. Le programme *Défi*, qui s'adresse aux directeurs et à leurs adjoints, se propose de planifier la relève des directeurs de caisses par la constitution d'une réserve de gestionnaires prêts à relever les défis de postes plus exigeants. Le programme *Développement et carrière*, à l'intention du personnel non concerné par le programme *Défi*, vise à axer la gestion des ressources humaines de la caisse sur la prévision des effectifs et les possibilités de carrières pour les employés.

Nous avons toutes les raisons de nous féliciter des résultats du programme d'aide à l'intention des employés des caisses et de la Fédération aux prises avec des problèmes personnels. Un service d'aide aux victimes d'actes criminels est maintenant disponible pour les caisses populaires et le programme de primes à l'initiative, lancé tout récemment, permet déjà de recueillir les suggestions des employés des caisses et de la Fédération.

Une approche nouvelle des relations de travail

En décembre dernier, nous avons déposé à la Commission consultative sur le travail, mieux connue sous le nom de Commission Beaudry, un mémoire qui se voulait une réflexion sur les expériences vécues dans les caisses populaires affiliées à notre Fédération.

À la lumière de cette expérience, nous avons cru devoir soumettre à un examen attentif des énoncés considérés jusqu'à maintenant comme plus ou moins intouchables. Doit-on, par exemple, continuer indéfiniment à concevoir nos relations de travail sur un modèle d'affrontement? Est-il possible d'envisager un modèle de relations de travail axé sur la communauté d'intérêts? Les négociations des conventions collectives de chacune de nos P.M.E. doivent-elles obligatoirement obéir à un même schéma élaboré par l'establishment syndical?

Nous avons également cru bon de nous interroger sur une tendance actuelle qui menace l'autonomie des caisses en définissant leurs relations de travail dans des cadres globaux et en fixant les conditions d'après des normes dictées par les grandes centrales. N'est-il pas souhaitable de transporter la négociation à l'intérieur de paramètres globaux, mais dans le respect des choix de gestion entre une caisse et ses employés?

Non seulement avons-nous recommandé à la Commission Beaudry de respecter la structure décentralisée de notre organisation, mais encore nous lui avons suggéré d'envisager des solutions plus souples, mieux adaptées à la réalité propre de chaque caisse et appuyées par un effort de concertation.

Le maintien du sens de l'appartenance

La coopérative repose sur des principes qui transcendent les temps et les lieux. Mais l'application de ces principes se traduit dans la vie par une souplesse d'adaptation qui peut varier presque à l'infini.

La coopérative est une association de personnes avant d'être une association de capitaux. C'est pour cette raison qu'elle accorde la préséance à la notion de service, qu'elle est administrée selon un mode qui respecte la personne plutôt que les capitaux que celle-ci représente, et qu'elle commande un partage original de ses trop-perçus. Ces principes s'appliquent toutefois différemment en régime capitaliste ou socialiste, dans un pays du Tiers-Monde ou un pays industrialisé, dans de grandes ou de minuscules agglomérations.

Partout où s'implantent et s'épanouissent les coopératives, on constate un étrange et fascinant phénomène d'appartenance qui découle de cette préséance de la personne et qui tisse des liens plus ou moins forts entre les membres et leur coopérative selon l'intensité d'un certain nombre de facteurs.

Au Québec, il s'est développé entre les caisses populaires et la population un sentiment d'appartenance et une cote d'amour dont les causes historiques peuvent être facilement retracées dans le noyau d'administrateurs bénévoles que l'on retrouve à chaque caisse, dans l'origine modeste de presque chacune d'elles et dans ce caractère à la fois sociologique et religieux qui enracine la caisse et en a fait, à l'origine, une institution presque paroissiale. Plusieurs d'entre nous se souviennent que durant les années 40 et 50, la fondation d'une caisse était vue comme un geste quasi patriotique destiné à assurer la mainmise de nos compatriotes sur leur développement économique.

Aujourd'hui, la caisse populaire est devenue une puissante institution financière qui peut regrouper jusqu'à 30 000 membres et que l'on confond souvent avec ses compétiteurs. Aujourd'hui, le Mouvement Desjardins, avec ses 22 milliards d'actif, est devenu un puissant instrument du développement économique des Québécois; aujourd'hui, les 1 408 caisses populaires du Québec et leurs 247 comptoirs forment un réseau complet qui nous fait passer de l'ère des fondations à celle des consolidations. Aujourd'hui, la caisse populaire doit s'adapter au mouvement de sécularisation et aux nouvelles habitudes de vie

qui ont transformé les structures paroissiales et rendu les gens plus mobiles. Aujourd'hui, la caisse populaire fait face à cette phase de la révolution technologique qui a transporté l'informatique de l'autre côté du guichet traditionnel pour le mettre à la portée du public par le guichet automatique. Bientôt, ce sera le guichet automatique «intelligent», celui qui, par exemple, pourra lire nos signatures. Demain, nous verrons se généraliser la pratique du «teleshopping».

Une question nous vient alors immédiatement à l'esprit: comment les membres d'une coopérative d'épargne et de crédit pourront-ils acquérir ou maintenir le sens de l'appartenance à l'endroit d'une institution où ils ne mettront que très rarement les pieds et où ils ne connaîtront à peu près personne?

C'est le défi que nous devons relever si nous ne voulons pas que des caisses populaires soient mises sur le même pied que les autres institutions financières, si nous ne voulons pas que les sociétaires de caisses en viennent à se considérer comme de simples «clients».

Nous sommes conscients que notre publicité corporative doit de mieux en mieux faire ressortir d'une façon dynamique le caractère coopératif de nos entreprises.

Nous avons la certitude que dans un tissu social changeant, les dirigeants des caisses devront repenser leur rôle et assumer un leadership qui permettra à la caisse populaire de rayonner et de maintenir son enracinement dans le milieu.

Nous sommes surtout convaincus qu'il nous faut inventer des conditions nouvelles et des points d'attache inédits aux liens de la solidarité.

Les temps ont changé, mais la recette demeure la même: la coopérative doit encore répondre à des besoins si elle veut avoir une raison d'être.

Les besoins se transforment et évoluent avec la société elle-même. Aujourd'hui, des caisses populaires s'impliquent dans l'habitation sous des formes inédites et jadis inconnues. Il ne fait pas de doute dans mon esprit que des projets d'habitation,

auxquels participent certaines caisses populaires, représentent les formes nouvelles du développement du sens de l'appartenance. D'autres caisses populaires répondent à des besoins de crédit commercial et industriel et contribuent ainsi activement à la création d'emplois et au développement économique de leur milieu.

L'Année internationale de la jeunesse nous permet également de mesurer un certain nombre des besoins des jeunes auxquels les caisses populaires peuvent apporter une réponse génératrice de ce sentiment d'appartenance.

À la suite du président du Mouvement Desjardins, M. Raymond Blais, qui s'est publiquement engagé en notre nom, nous vous proposons des projets qui faciliteront l'accès des jeunes aux valeurs coopératives et qui favoriseront également la création d'emplois pour cette catégorie de citoyens.

Notre préoccupation se porte avant tout sur des initiatives et des projets qui établissent notre crédibilité auprès des jeunes.

C'est de cette façon, nous en sommes certains, que nous pourrons développer auprès de la jeunesse des liens d'appartenance aussi solides que ceux qui furent jadis créés par les caisses scolaires dont les retombées se font encore sentir aujourd'hui.

Conclusion

La thématique de l'appartenance s'inscrivait donc logiquement à la suite de celle de la solidarité sur laquelle ont porté nos réflexions de l'an dernier.

Le sens de l'appartenance demeure, pour ainsi dire, à l'origine de la solidarité à laquelle il donne sa force et son intensité. Nous sommes solidaires d'une institution, d'un projet, d'une réalisation dans la mesure où elle fait appel à notre engagement, à notre sens des responsabilités, à nos fibres affectives mêmes.

En terminant, je veux vous dire que ce sens de l'appartenance que nous voulons préserver et renforcer entre les 2 millions de membres et leurs 334 caisses populaires, nous souhaitons d'abord le maintenir et le renforcer entre la Fédération et ses caisses affiliées.

Le défi qui se pose n'est certes pas le même et le sens de l'appartenance qui nous relie mutuellement est certes plus éclairé, plus raisonné que celui qui rattache le membre à sa caisse.

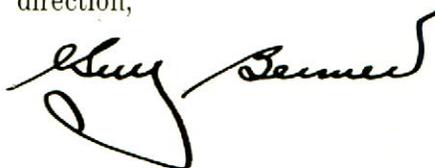
Les liens qui nous unissent sont cependant de même nature. Ils s'appuient sur des besoins ressentis, sur la confiance mutuelle et sur la crédibilité.

Dans la perspective de cette thématique de l'appartenance, je tiens à vous assurer que la Fédération se propose, au cours de cette année, de s'attacher plus que jamais à sa mission: le service.

Je remercie les dirigeants de la Fédération de leur dévouement, de leur disponibilité et des conseils judicieux dont j'ai pu profiter dans l'exercice de mes fonctions.

Mes remerciements s'adressent aussi à mes collègues de la haute direction, aux cadres et aux employés pour les efforts qu'ils ont consentis à l'atteinte des objectifs que les dirigeants nous avaient fixés.

Le président et chef de la direction,



Guy Bernier

MESSAGE
DU PREMIER
VICE-PRÉSIDENT ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers et le compte rendu des activités de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec pour son exercice social terminé le 28 février 1985.

Bilan consolidé

L'actif consolidé de la Fédération, au 28 février 1985, est de 1 milliard 865 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 392 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette situation est le résultat d'une augmentation de 83 millions de dollars dans l'ensemble des dépôts des caisses affiliées, à laquelle s'ajoute une croissance de 101 millions de dollars des dépôts d'organismes extérieurs. Une majoration de 71 millions de dollars des emprunts, de même qu'une comptabilisation au passif des chèques en circulation, ajoutées aux facteurs précédents, complètent les principaux éléments reliés à l'augmentation de l'actif susmentionnée, en tenant compte aussi d'une souscription additionnelle de 10 millions de dollars au capital social de la Fédération, de même que d'une majoration de la réserve générale et des trop-perçus pour un montant analogue.

Fonds de liquidité—bilan

La politique de placements, retenue par les administrateurs au regard des nouvelles normes de liquidité et des responsabilités de la Fédération dans ce domaine, se traduit par une augmentation substantielle des titres du marché monétaire, tandis qu'une diminution marquée du portefeuille d'obligations est enregistrée.

Au cours de l'année écoulée, la Fédération, pour répondre à ses besoins qui deviennent de plus en plus marqués dans le domaine de l'informatique, pour mieux s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis ses membres et pour effectuer le travail confié au niveau de la compensation provinciale, s'est portée



François Richard
premier vice-président
et directeur général



acquéreur d'un nouvel ordinateur qui a nécessité un investissement majeur se reflétant dans le poste «immobilisations».

Les intérêts versés sur le capital social, pendant la dernière année, ont été comptabilisés comme dépenses payées d'avance afin de respecter les exigences légales et font partie intégrante de la rubrique «autres éléments d'actif». Ce poste comprend, de plus, les intérêts gagnés non perçus qui sont supérieurs d'environ 2 millions de dollars à ceux de l'année précédente; il englobe aussi les inventaires, les frais différés et les comptes à recevoir.

La participation des caisses au capital social de la Fédération s'est accrue par une souscription additionnelle d'environ 10 millions de dollars et totalise, en fin d'année, un peu plus de 74 millions de dollars; les caractéristiques et le rendement reliés au capital social sont les éléments qui motivent les caisses affiliées à y contribuer substantiellement.

La réserve générale qui a atteint 23 millions 353 mille dollars à la suite du partage proposé et accepté au cours de la dernière assemblée générale annuelle, à laquelle s'ajoutent des trop-perçus non répartis de 15 millions 114 mille dollars, forme, avec le capital social, un avoir propre pour la Fédération qui s'établit à 112 millions 830 mille dollars, comparativement à 92 millions 976 mille dollars l'an dernier; ceci témoigne de la volonté ferme de ses dirigeants et de ses caisses affiliées de se doter d'une institution financière solide permettant de relever les défis économiques et financiers que sont ceux des années 80.

Fonds de liquidité— états des résultats pour l'exercice

Pour l'exercice terminé le 28 février 1985, un trop-perçu de 8 millions 637 mille dollars a été réalisé, si l'on tient compte du paiement anticipé des intérêts sur le capital social, auquel s'ajoute l'impact fiscal relié au partage des trop-perçus proposé (15 114 000 \$ - 8 593 000 \$ + 2 116 000 \$). Il est important de souligner, après étude et application de la Loi sur l'impôt, qu'aucun déboursement de cette nature n'est prévu pour l'exercice social qui vient de se terminer, le tout en tenant compte de la rémunération versée par

anticipation sur le capital social et la bonification d'intérêt prévue dans le partage proposé, ce qui, au contraire, aura un effet favorable de 2 millions 116 mille dollars, comme il a été mentionné précédemment. Le partage proposé permettra donc de verser à la réserve un montant de 5 474 654 \$, portant cette dernière à 28 828 064 \$, soit 1,94% du passif-dépôts de la Fédération. Les caisses, de leur côté, auront reçu, en plus de l'intérêt sur le capital social, des suppléments et bonifications d'intérêt totalisant 13 millions 425 mille dollars, comparativement à 6 millions 491 mille dollars l'année précédente, soit le double, ceci sur des sommes en dépôts sensiblement identiques.

Durant l'année écoulée, la révision trimestrielle des résultats des opérations de la Fédération a permis de verser des suppléments d'intérêt au compte de liquidité de 10 millions 262 mille dollars, auxquels s'ajouteront les bonifications d'intérêt de 2 millions 148 mille dollars et 1 million 15 mille dollars respectivement pour les souscriptions au capital social et pour les sommes en dépôts au compte de liquidité, le tout selon le partage proposé.

Les résultats d'opérations de la Fédération se chiffrent à 28 millions 256 mille dollars, le versement des intérêts sur le capital social, les ristournes et les suppléments d'intérêt étant exclus. Ceci se compare avec des résultats de 17 millions 433 mille dollars l'an dernier, témoignant, une fois de plus, d'une saine gestion des fonds que la Fédération administre avec le souci premier de maximiser les revenus sur les dépôts des caisses affiliées en tenant compte de ses responsabilités au regard des normes de liquidité, le tout en s'assurant d'une solidité financière par l'établissement d'une réserve générale considérant sa taille et ses obligations.

Autres fonds

Une augmentation marquée de l'actif du fonds de dépôts à terme a été enregistrée et se retrace principalement dans le portefeuille des titres du marché monétaire, qui accuse une croissance de 75 millions de dollars, ainsi que dans les prêts et dépôts aux caisses affiliées consentis par la Fédération, lesquels sont passés de 446 à 583 millions de dollars. Ce dernier élément atteste la performance des caisses dans le domaine du crédit, depuis quelques années, et l'utilisation, par celles-ci, des mécanismes des vases communicants mis sur pied par la Fédération. Ces résultats ont été rendus possibles par l'augmentation des sommes disponibles provenant des sources suivantes: croissance de 60 millions de dollars des dépôts des caisses affiliées et de 98 millions de dollars des dépôts d'organismes extérieurs, majoration de 69 millions de dollars des emprunts contractés auprès de La Caisse centrale Desjardins du Québec, conformément à la nouvelle politique de jumelage de prêts à taux variable qui implique des marges de crédit de plusieurs millions de dollars consenties par les caisses à des institutions publiques, parapubliques et autres.

La Fédération étudie et révisé continuellement ses politiques reliées au fonctionnement du fonds de dépôts à terme, de façon à maximiser l'utilisation des excédents de liquidité de ses caisses affiliées. De plus, elle voit à s'assurer que les autres sources d'approvisionnement de fonds, qui lui sont propres, soient utilisées pour mieux desservir ses membres qui doivent répondre à une forte demande de crédit.

Les opérations du fonds de dépôts à terme se sont soldées par des excédents de 1 million 600 mille dollars, lesquels ont été redistribués aux caisses affiliées, conformément à l'article 65 du Règlement.

En ce qui a trait au fonds d'investissements Desjardins, la Fédération a souscrit au capital-actions de Fiducie du Québec, en vertu de l'engagement pris envers celle-ci et selon la latitude donnée par les caisses en mai 1981. L'investissement qui a nécessité un déboursé de 704 446 \$ a permis d'acquérir 5 979 nouvelles actions de cette institution; il s'agit du quatrième déboursé du plan quinquennal proposé.

La valeur des actions de la Banque Nationale du Canada s'étant raffermie au cours de l'année sociale écoulée, les dirigeants ont autorisé la vente de ce titre par étapes et selon certaines conditions, ce qui s'est concrétisé par la disposition de 500 000 actions, permettant de récupérer une somme de 5 608 552 \$, en plus de réaliser un profit de capital de près de 1 million 900 mille dollars. Ces montants ont été retournés aux caisses proportionnellement à leur participation dans ce fonds, comme le prévoit le Règlement.

L'ensemble de ces opérations a eu comme résultat de réduire l'actif du fonds d'investissements Desjardins de 57 millions 400 mille dollars à 52 millions 800 mille dollars, baissant par le fait même à 52 millions de dollars les dépôts des caisses qui totalisaient 56 millions 800 mille dollars l'année précédente. La participation de ces dernières représente 0,8 de 1% de leur passif-dépôts au 28 février 1985 ou 0,67 de 1% de leur actif à cette même date. Il est aussi intéressant de noter que le rendement moyen, qui a été de 2,09% pour l'année sociale se terminant le 29 février 1984, s'est accru à 6,35% pour celle terminée le 28 février 1985, incluant les gains réalisés sur la vente des actions de la Banque Nationale du Canada.

Le fonds de développement des caisses populaires est demeuré pratiquement inchangé si l'on fait exception d'un investissement supplémentaire d'environ 1 million de dollars en ce qui a trait aux sommes déboursées dans le cadre du réseau des guichets automatiques. L'ensemble des sommes disponibles dans ce fonds a permis à la Fédération de maintenir, auprès de ses caisses affiliées, des dépôts dans le cadre des politiques établies. Les revenus du fonds de développement des caisses populaires ont été utilisés de façon à permettre à la Fédération d'assumer les dépenses reliées au réseau des guichets automatiques, à la réalisation de fusions de caisses, de même qu'au versement de subventions concernant les franchises imposées par

la Corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins. La participation des caisses à ce fonds, qui n'a pas changé depuis sa création, s'établit à 0,23 de 1% de leur actif au 28 février 1985.

Les sommes de 42 millions 264 mille dollars, déposées par les caisses auprès de la Fédération pour le financement des comptes à recevoir du Centre Desjardins de traitement de cartes Inc. (Visa Desjardins), sont demeurées stables selon les ententes en vigueur; l'ensemble des revenus d'intérêt encaissés par la Fédération ont été versés intégralement aux caisses selon leur participation à ce fonds et conformément au Règlement.

Caisses affiliées

En date du 28 février 1985, 334 caisses étaient affiliées à la Fédération. Ce nombre représente une diminution de 8 caisses par rapport à l'année précédente; vraisemblablement, il s'agit là des derniers impacts qui découlent de la rationalisation du réseau des caisses qui avait été entreprise au cours de l'année 1982. Dans la majorité des cas, la caisse fusionnée fut convertie en un point de service de la caisse fusionnante, ce qui a eu pour résultat de porter le nombre de points de service sous forme de comptoirs offerts par les caisses affiliées à 105 à la fin de février dernier.

Pour la période de douze mois terminée le 28 février 1985, l'on enregistre, chez les caisses affiliées, une augmentation d'actif de 15,1%, soit plus de 1 milliard de dollars, les prêts sur reconnaissances de dettes et sur hypothèques ayant progressé respectivement de 231 millions de dollars et de 602 millions de dollars, soit de 17,2% et de 16%. Une progression aussi marquée, soit 14,2%, a été enregistrée au passif-dépôts qui a connu une augmentation de plus de 803 millions de dollars, l'épargne à terme augmentant de 679 millions de dollars, tandis que l'épargne avec opérations comptant pour une majoration de 105 millions de dollars.

Les actifs consolidés des caisses, membres de la Fédération au dernier jour de février 1985, totalisent

7 milliards 737 millions de dollars. Les trop-perçus enregistrés à cette date sont de 48 millions 700 mille dollars, comparativement à 49 millions 300 mille dollars l'année précédente. Il est à noter que la réserve générale de l'ensemble des caisses affiliées représente 194 millions de dollars, soit une augmentation de 32 millions 700 mille dollars ou 20,2% par rapport à l'an dernier. De plus, cette réserve générale consolidée s'établit à 3% du passif-dépôts de l'ensemble des caisses affiliées, soit une progression sensible puisqu'elle était de 2,85% au 29 février 1984. Cette situation concrétise les efforts fournis et l'orientation prise par les dirigeants des caisses afin de consolider la structure financière de leur coopérative d'épargne et de crédit, élément de sécurité pour les membres.

Rétrospective

Les administrateurs de la Fédération, au cours de la dernière année, ont fait porter leurs réflexions sur des dossiers d'impact majeur pour l'ensemble des caisses en tenant compte de leurs défis face à la concurrence, de leur fonctionnement et de leur gestion financière. De nouveaux produits ou des modifications à des produits existants ont été autorisés et communiqués aux caisses; que l'on pense à la fourchette de taux sur prêts personnels, au dépôt commercial via l'inter-caisses, à l'hypothèque à l'abri, à la révision de la politique de délégation du pouvoir de prêter de la Commission de crédit, à la politique de prêts en deuxième hypothèque, à la révision de la politique des vases communicants, au plan de carrière, à la main-d'oeuvre dans les caisses, à la mobilité des cadres, à la mise à jour du dossier des assurances collectives, etc.

Les mécanismes du processus du budget à base zéro permettent aux dirigeants de fixer les objectifs, de les réviser en cours de route et de les modifier, le cas échéant, afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins exprimés par les caisses. De plus, la consultation effectuée en cours d'année auprès des caisses, au regard des services offerts par la Fédération, confirme une amélioration de la satisfaction sur la pertinence et la qualité de ces services. Le maintien

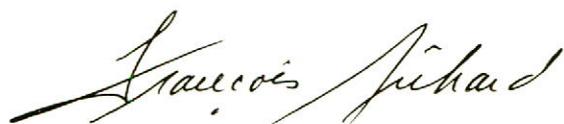
des commissions et comités existants et la création de nouveaux groupes de travail démontrent bien la préoccupation constante des dirigeants de s'acquitter des mandats qui leur sont confiés en créant les outils nécessaires pour étudier et solutionner les différents dossiers qui leur sont soumis.

La Fédération a voulu supporter davantage les dirigeants et les directeurs des caisses pour faire face aux défis d'aujourd'hui en rendant disponibles des outils tels le programme d'analyse et de réduction des coûts administratifs (PARCA), le dossier des principes directeurs en matière de crédit, etc.

D'autres dossiers majeurs, dont l'étude a débuté durant la dernière année sociale, seront vraisemblablement finalisés au cours de la nouvelle année; il s'agit des nouvelles normes de liquidité, du réseau des guichets partagés, du rapport de la Commission de l'orientation coopérative, du crédit commercial, des caisses semi-automatisées, des guichets automatiques deuxième génération, etc.

En terminant, je désire remercier les dirigeants de la Fédération, en particulier son président et chef de la direction, monsieur Guy Bernier, les membres de la Direction générale, l'ensemble du personnel ainsi que les dirigeants et les employés des caisses affiliées pour leur collaboration et leur appui tout au cours de l'année.

Le premier vice-président
et directeur général,



François Richard

Au nom de mes collègues, messieurs Jean Larose, Claude Lyonnais, Yves Malo et Raymond Tremblay, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport pour l'année sociale se terminant le 28 février 1985.

Votre Commission de crédit a tenu 41 assemblées régulières et elle a participé à 10 assemblées conjointes. Elle a autorisé 1 525 prêts représentant 1 980 392 197 \$, soit une augmentation de 39 prêts et des déboursés additionnels de 23 642 620 \$ en regard de l'année précédente. Ainsi, les caisses populaires affiliées ont conservé la place prépondérante qu'elles occupent dans le secteur des prêts personnels, hypothécaires, commerciaux, industriels et institutionnels.

En septembre 1983, la Commission de crédit avait déposé un rapport au Conseil d'administration sur l'utilisation abusive des marges de crédit spéciales par un nombre toujours grandissant de caisses populaires. Elle avait constaté que plusieurs caisses populaires utilisaient ces marges de crédit à court terme pour financer des prêts à long terme à leurs membres.

La Commission de crédit, constituée en commission d'étude sur la politique des vases communicants, s'empressa de recommander au Conseil d'administration l'abolition des marges de crédit spéciales et les caisses furent invitées à jumeler leurs prêts, quoiqu'une telle recommandation pût créer des remous et déplaire à certaines caisses.

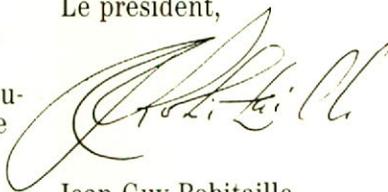
Nous sommes heureux de constater que, quelques mois seulement après la mise en place de nouveaux moyens de financement offerts aux caisses populaires, l'automne dernier, la majorité d'entre elles ont réussi un appariement entre les prêts consentis à leurs membres et les emprunts obtenus de la Fédération. Nous considérons donc avoir rempli notre mandat.

Nous remercions messieurs Jean-Guy Lachance, André Lepage et Jean-Marc St-Louis de la Direction

crédit de la Fédération pour la préparation professionnelle des dossiers qui nous ont été présentés.

Nous avons étudié toutes les demandes des caisses populaires avec la plus grande attention en recherchant les meilleures solutions.

Le président,



Jean-Guy Robitaille

Au nom de mes collègues messieurs Paul-Yvon LeSage et Jean-Guy Chaput, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil de surveillance pour l'exercice terminé le 28 février 1985.

Au cours de l'année, nous avons tenu cinq réunions, participé à dix assemblées conjointes et à trois réunions du Comité de vérification.

Au cours des assemblées de notre Conseil, nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'administration et du Comité exécutif afin de nous assurer de la légalité des décisions qui y étaient prises. Notre présence à dix assemblées conjointes prouve la volonté des administrateurs de faire participer les commissaires de crédit et les conseillers de surveillance aux décisions du Conseil d'administration et de rendre solidaires tous les dirigeants élus. Ainsi, nous avons pu prendre connaissance du budget de la Fédération, des objectifs de chacun des directeurs de direction et exprimer notre opinion sur divers dossiers. Nous avons participé au colloque des dirigeants de la Fédération pour l'étude de modifications proposées à la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, notamment en ce qui concernait le Conseil de surveillance.

À titre de membres du Comité de vérification, nous avons rencontré le vérificateur de la Confédération afin de prendre connaissance de ses travaux et proposer au Conseil d'administration l'adoption de son rapport.

À l'occasion d'une réunion de notre Conseil avec le vérificateur interne, nous nous sommes assurés du suivi au rapport d'inspection. Nous avons aussi étudié le programme de vérification des diverses directions de la Fédération. Nous sommes heureux de constater que la Direction redressement des caisses populaires a été abolie.

La bonification provisoire des intérêts payés au fonds de liquidité, les taux d'intérêt fixés sur les dépôts à terme et le capital social, l'alimentation de la réserve générale démontrent l'effort d'adaptation des gestionnaires de la Fédération à la situation économique présente au profit des caisses populaires affiliées. Cependant, les administrateurs des caisses populaires devront assumer pleinement leurs responsabilités, au lieu de se fier uniquement à la Fédération pour rentabiliser leur caisse.

La nouvelle norme de liquidité, en vigueur depuis le début du mois de mars 1985, permettra aux caisses une plus grande marge de manoeuvre pour mieux répondre aux besoins de leurs membres et assurer en même temps une meilleure rentabilité.

Nous tenons à remercier le Président et Chef de la direction, le Premier Vice-Président et Directeur général et les vice-présidents ainsi que les directeurs de direction pour leur disponibilité chaque fois que nous avons eu besoin d'informations dans l'accomplissement de notre tâche.

Nous croyons que la solidarité dont ont fait preuve les dirigeants et les gestionnaires des caisses populaires affiliées et de la Fédération est un gage de sécurité pour l'avenir.

Le président,



Marcel Valiquette

L'APPARTENANCE DU MEMBRE À SA CAISSE

Entre le membre et sa caisse populaire, les liens qui se tissent dépassent de beaucoup le simple échange de services financiers.

Il y a une affinité réelle entre le membre et sa caisse. C'est en effet le propre d'une coopérative d'établir des liens entre ses membres, puisqu'elle veut répondre à leurs besoins. Une caisse populaire est donc à l'écoute de ses membres et même de son milieu tout entier, afin de leur offrir les produits et les services financiers qui répondent vraiment aux besoins des gens.

L'appartenance à sa caisse populaire peut prendre une forme d'engagement plus fondamentale, quand le membre participe, collabore et intervient dans la fondation, les opérations, les décisions et les actions de sa caisse.

Le sentiment d'appartenance prend alors toute sa valeur. La caisse populaire devient un milieu de développement, de progrès et d'accomplissement pour le membre. L'exemple de tous ceux et celles qui se sont engagés dans la fondation de leur caisse populaire est en ce sens très éloquent.

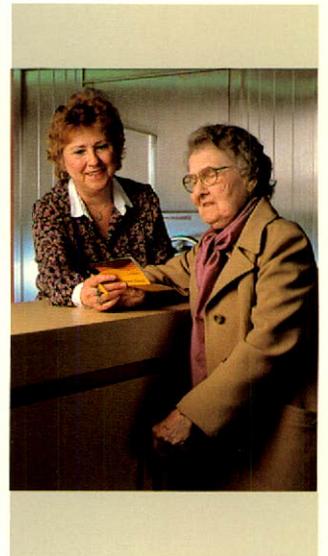


Régina Leblanc
maintenant membre de la
Caisse populaire Marie-
Reine des Coeurs à
Montréal





« On l'a bâtie avec nos mains et notre énergie, notre caisse populaire. C'est comme si je l'avais tricotée... Encore aujourd'hui, je me sens toujours chez moi à la caisse populaire. Le premier compte d'épargne, c'est moi qui l'ai ouvert. Je m'en souviens comme si c'était hier, même à 92 ans. C'était le 1er mai 1935, à la Caisse de Saint-Eugène de Grantham, dont mon mari était un des fondateurs. »



L'APPARTENANCE DE LA CAISSE À SON MILIEU

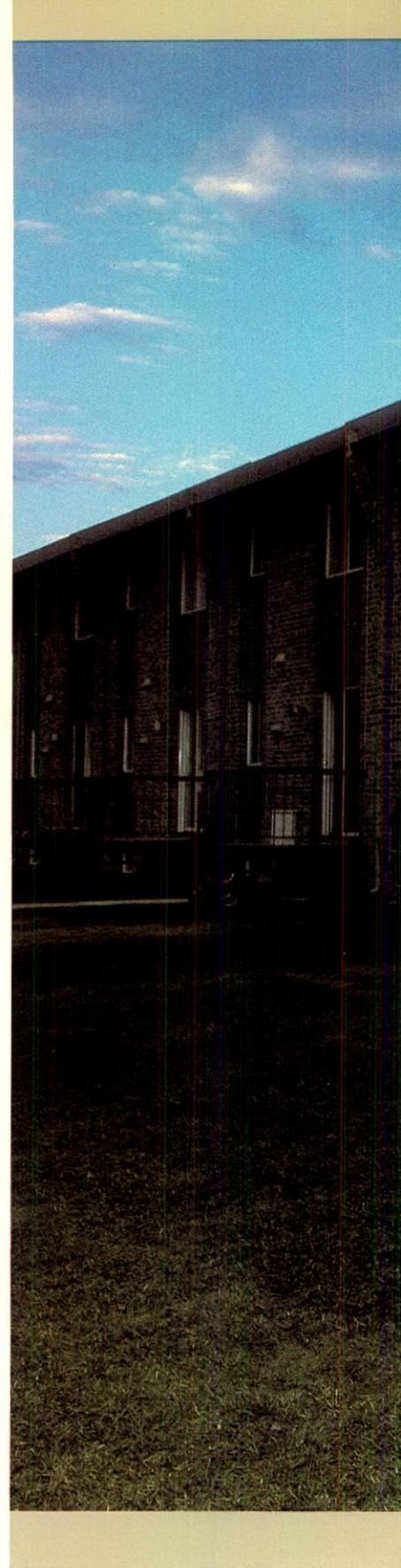
Chaque caisse est pleinement autonome, dans le cadre de sa mission de contribuer au mieux-être économique et social de la collectivité. Les champs d'intervention de la caisse dans son milieu sont nombreux. Dans le domaine des sports et des loisirs, dans le domaine des arts et de la culture, sur le plan éducatif, social et économique, les initiatives de la caisse populaire prolongent et étendent son champ d'action et sa volonté de contribuer à l'épanouissement intégral de la communauté.

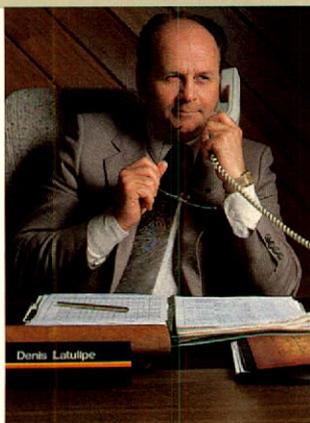
Les problèmes de la protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de la vie sont au centre même des préoccupations des caisses populaires. L'engagement des caisses dans le secteur de l'habitation en est un exemple concret, puisqu'il est une source de création d'emplois et de logements, un stimulant de la vie communautaire et de l'animation des quartiers.

Cette appartenance de la caisse à son milieu a pris une forme très précise dans des projets de coopératives d'habitation. Ces projets exigent une collaboration étroite entre travailleurs et entreprises, gouvernements et individus; ils constituent une véritable expérience d'entente communautaire. Le rôle des caisses populaires devient alors créateur d'une véritable synergie d'entraide. C'est une des multiples facettes de son appartenance au milieu.



Denis Latulipe
directeur
Caisse populaire
Saint-Charles de
Montréal





Denis Lutulpe

«L'habitation, c'est un des besoins essentiels. Dans notre quartier, les gens étaient organisés, avaient des idées et des solutions. Mais ils manquaient de moyens. On les a aidés. Aujourd'hui, les Îlots Saint-Martin de Pointe Saint-Charles sont un modèle en aménagement urbain. Ça été fait pour et par les gens du quartier. Puis, il y a d'autres projets qui s'en viennent.»

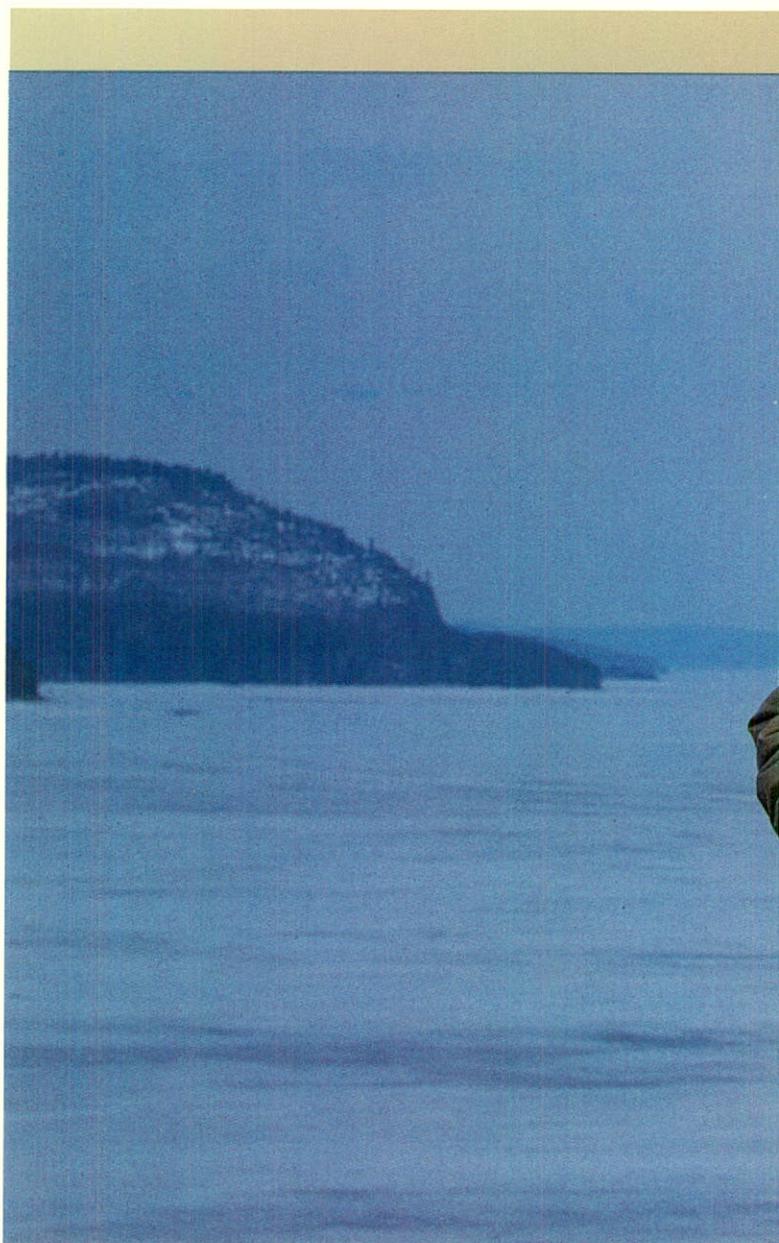
L'APPARTENANCE
DE LA CAISSE
À SA FÉDÉRATION

Chaque caisse est membre d'une fédération et cette appartenance à un plus vaste ensemble a, depuis le temps d'Alphonse Desjardins lui-même, été reconnue essentielle au développement et au progrès de chaque caisse.

La fédération permet d'abord la mise en commun et l'usage partagé de nombreuses ressources. Dans ce contexte, chaque caisse populaire n'est pas livrée à elle-même face aux grands réseaux concurrents que sont les banques, les sociétés de fiducie et autres institutions financières. Une forme de coopération à l'échelle des caisses prend forme et donne à l'ensemble fédéré la dimension de réseau régional.

L'exemple des caisses en milieux éloignés est le plus probant. Au lieu de subir l'isolement, ces caisses, grâce au lien fédératif, évoluent au même rythme que les autres. Les transports modernes, les communications téléphoniques et électroniques abolissent les distances. Les caisses ont à leur disposition un large éventail de moyens offerts par la fédération: conseils en gestion, en promotion et publicité, cours de formation et autres.

Au sein de la fédération, la caisse bénéficie de la solidité, de la fiabilité, de la sécurité et de la rentabilité de l'ensemble.





« Avec le téléphone, les ordinateurs, les documents d'information, les rencontres, tous les contacts avec la Fédération font que la Caisse populaire de Fabre vit au rythme de la métropole, tout en étant en plein coeur du Témiscamingue. D'un côté, on en retire d'excellents services. Par exemple, les conseillers en gestion de la Fédération sont toujours à notre

disposition. De l'autre, on contribue au succès et au progrès financier de l'ensemble. »



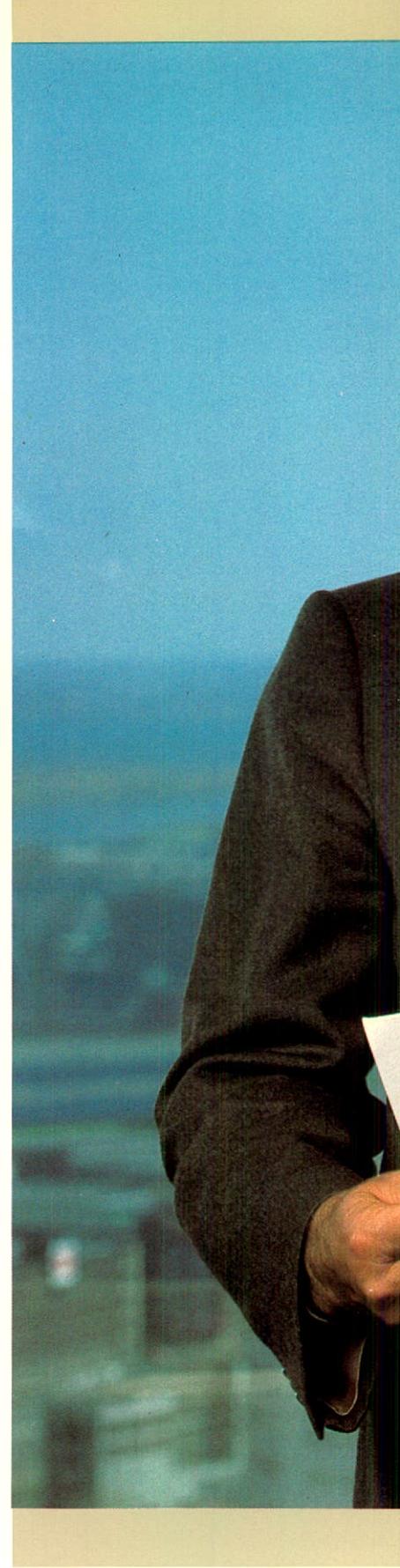
Marcelin Grenier
directeur de la
Caisse populaire de Fabre

L'APPARTENANCE
DE LA FÉDÉRATION
À LA CONFÉDÉRATION

En dépit de son excessive prudence et de son légendaire penchant à ne s'aventurer que sur des terrains solides, Alphonse Desjardins avait prévu que les caisses populaires deviendraient un puissant instrument de l'essor économique de ses compatriotes. Cependant, il y mettait une condition essentielle: la concertation, c'est-à-dire l'appartenance des caisses populaires à une fédération qui leur assurerait «une direction uniforme répondant à l'idéal que je m'en étais fait et une force nouvelle que ne pourrait manquer de leur donner un organisme central».

Réalisé d'abord à l'échelle diocésaine, le rêve du fondateur s'est entièrement concrétisé le 19 février 1932: les 168 caisses populaires du Québec rattachées aux quatre unions régionales existantes, dont celle de Montréal, se rejoignaient dans une fédération provinciale et se créaient ainsi de nouveaux liens d'appartenance.

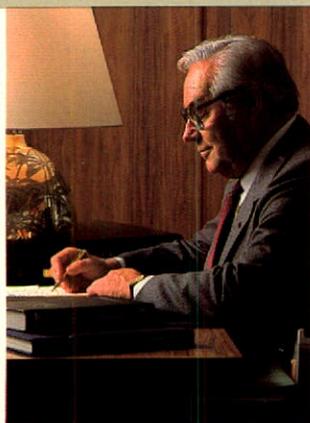
Dès lors et avant même d'avoir trouvé son appellation, le Mouvement Desjardins était créé dans cette action collective tendue vers le progrès, dans cet élan qui, par le phénomène de l'appartenance, deviendrait une force irrésistible qui multiplierait par 100 les 40,000 Québécois membres des caisses populaires de l'époque, et par plus de 2 800 leur actif global de quelque huit millions de dollars.





« Comme les membres se sont eux-mêmes rassemblés en une caisse pour être en mesure de se donner des services, qu'isolément chacun n'aurait pu se procurer; ainsi les caisses se sont-elles réunies en fédérations, et les fédérations en une Confédération. C'est le même type de liens qui unit cependant ces divers groupes les uns aux autres: un lien fait d'appartenance, de loyauté, de solidarité et de services réciproques. Chacun se grandit à concourir à la fois au renforcement des autres et au raffermissement de l'unité. »

Raymond Blais



« La volonté d'appartenir à un groupement local afin de rendre plus forts et plus efficaces les efforts déployés pour répondre à nos besoins financiers, se prolonge logiquement dans l'appartenance à un groupement qui transpose cette force et cette efficacité à la dimension nationale. »

Guy Bernier

Rapport du vérificateur

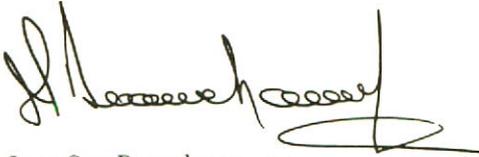
Aux membres de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Nous avons vérifié l'état des résultats par fonds, l'état des trop-perçus avant répartition et de la réserve générale de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, pour l'exercice terminé le 28 février 1985 ainsi que le bilan par fonds à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes

de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fédération au 28 février 1985 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Secteur inspection et vérification



Jean-Guy Beauchamp, c.a.
La Confédération des caisses populaires
et d'économie Desjardins du Québec

Lévis, le 29 mars 1985

**LES ÉTATS
FINANCIERS**
au 28 février 1985

État des résultats par fonds

pour l'exercice terminé le 28 février 1985
(en milliers de dollars)

	Total des fonds		Fonds de liquidité	
	1985	1984	1985	1984
Revenus d'intérêt				
Encaisse	42 \$	316 \$	42 \$	316 \$
Titres du marché monétaire	52 018	46 665	42 808	24 515
Dépôts	11 110	10 464	7 599	6 369
Obligations	13 973	26 717	13 393	22 667
Parts sociales	16 270	15 488	16 266	15 484
Actions (dividendes)	1 475	954	5	5
Prêts et dépôts aux caisses affiliées	65 320	31 884	208	—
Autres prêts	2 213	2 414	415	406
Financement inter-fonds	0	0	382	(113)
	162 421	134 902	81 118	69 649
Frais d'intérêt				
Dépôts des caisses affiliées	66 114	76 071	20 304	20 340
Supplément d'intérêt aux caisses affiliées	10 262	4 725	10 262	4 725
Autres dépôts	26 325	7 532	21	58
Emprunts	10 027	1 156	107	152
	112 728	89 484	30 694	25 275
Revenus nets (pertes nettes) d'intérêt	49 693	45 418	50 424	44 374
Autres revenus				
Contributions des caisses affiliées	9 574	8 408	9 574	8 408
Commissions et autres	18 680	15 629	15 533	14 102
Gain sur disposition d'actions	1 884	—	—	—
	30 138	24 037	25 107	22 510
Revenus nets d'intérêt et autres revenus	79 831	69 455	75 531	66 884
Autres frais				
Personnel	25 223	25 423	25 223	25 423
Contribution à la Confédération	10 183	8 997	10 183	8 997
Autres frais d'administration	22 323	18 716	19 469	17 256
Local	2 629	2 638	2 629	2 638
Subventions aux caisses affiliées	1 479	1 612	—	—
Participation inter-fonds	0	0	33	501
	61 837	57 386	57 537	54 815
Trop-perçus avant impôts	17 994	12 069	17 994	12 069
Impôts sur le revenu—exigibles	1 547	694	1 547	694
—reportés	1 333	1 390	1 333	1 390
	2 880	2 084	2 880	2 084
Trop-perçus avant répartition de l'exercice	15 114 \$	9 985 \$	15 114 \$	9 985 \$

Fonds de dépôts à terme		Fonds d'investissements Desjardins		Fonds de développement des caisses populaires		Fonds Visa Desjardins	
1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984
—\$	—\$	—\$	—\$	—\$	—\$	—\$	—\$
9 210	22 150	—	—	—	—	—	—
764	2 259	—	—	—	—	2 747	1 836
389	3 840	173	173	18	37	—	—
—	—	4	4	—	—	—	—
—	—	1 464	944	6	5	—	—
64 605	31 852	—	—	507	32	—	—
1 798	2 008	—	—	—	—	—	—
(1 068)	(881)	64	24	622	970	—	—
75 698	61 228	1 705	1 145	1 153	1 044	2 747	1 836
39 474	52 750	3 589	1 145	—	—	2 747	1 836
—	—	—	—	—	—	—	—
26 304	7 474	—	—	—	—	—	—
9 920	1 004	—	—	—	—	—	—
75 698	61 228	3 589	1 145	—	—	2 747	1 836
0	0	(1 884)	0	1 153	1 044	0	0
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	3 147	1 527	—	—
—	—	1 884	—	—	—	—	—
—	—	1 884	—	3 147	1 527	—	—
0	0	0	0	4 300	2 571	0	0
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	2 854	1 460	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1 479	1 612	—	—
—	—	—	—	(33)	(501)	—	—
—	—	—	—	4 300	2 571	—	—
0	0	0	0	0	0	0	0
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$

LES ÉTATS
FINANCIERS
au 28 février 1985

Bilan par fonds

au 28 février 1985

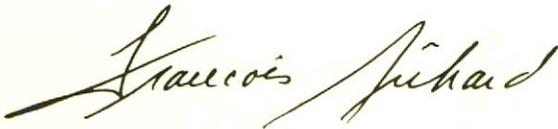
(en milliers de dollars)

	Total des fonds		Fonds de liquidité	
	1985	1984	1985	1984
Actif				
Encaisse	58 288 \$	44 540 \$	58 288 \$	44 540 \$
Titres du marché monétaire	692 959	430 384	517 231	329 408
Dépôts	126 715	96 429	67 499	42 213
Obligations (note 2)	122 544	173 107	118 374	164 062
Parts sociales	144 873	144 873	144 809	144 809
Actions	46 924	51 804	307	300
Prêts et dépôts aux caisses affiliées	595 609	458 516	187	125
Autres prêts	15 962	24 366	5 214	5 457
Immobilisations (note 3)	9 602	7 769	5 895	5 075
Autres éléments d'actif (note 4)	51 306	40 859	34 706	30 802
Financement inter-fonds	0	0	(14 642)	9 952
	<u>1 864 782 \$</u>	<u>1 472 647 \$</u>	<u>937 868 \$</u>	<u>776 743 \$</u>
Passif				
Dépôts des caisses affiliées	1 217 134 \$	1 133 838 \$	679 443 \$	651 106 \$
Autres dépôts	266 403	165 594	4 673	1 939
Emprunts (note 5)	104 118	33 600	1 118	—
Autres éléments de passif	164 297	46 639	139 804	30 722
	<u>1 751 952</u>	<u>1 379 671</u>	<u>825 038</u>	<u>683 767</u>
Avoir				
Capital social (note 6)	74 363	64 079	74 363	64 079
Trop-perçus avant répartition	15 114	9 985	15 114	9 985
Réserve générale	23 353	18 912	23 353	18 912
	<u>112 830</u>	<u>92 976</u>	<u>112 830</u>	<u>92 976</u>
	<u>1 864 782 \$</u>	<u>1 472 647 \$</u>	<u>937 868 \$</u>	<u>776 743 \$</u>

Signé pour le Conseil d'administration



Président et chef de la direction



Premier vice-président et directeur général

Fonds de dépôts à terme		Fonds d'investissements Desjardins		Fonds de développement des caisses populaires		Fonds Visa Desjardins	
1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984
— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
175 728	100 976	—	—	—	—	—	—
10 000	5 000	3 452	3 452	3 500	3 500	42 264	42 264
2 020	6 895	1 921	1 921	229	229	—	—
—	—	64	64	—	—	—	—
—	—	46 522	51 411	95	93	—	—
582 698	445 847	—	—	12 724	12 544	—	—
10 748	18 909	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	3 707	2 694	—	—
15 192	9 010	341	72	623	523	444	452
15 746	(10 190)	521	513	(1 625)	(275)	—	—
812 132 \$	576 447 \$	52 821 \$	57 433 \$	19 253 \$	19 308 \$	42 708 \$	42 716 \$
425 305 \$	365 456 \$	51 958 \$	56 848 \$	18 164 \$	18 164 \$	42 264 \$	42 264 \$
261 730	163 655	—	—	—	—	—	—
103 000	33 600	—	—	—	—	—	—
22 097	13 736	863	585	1 089	1 144	444	452
812 132	576 447	52 821	57 433	19 253	19 308	42 708	42 716
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
812 132 \$	576 447 \$	52 821 \$	57 433 \$	19 253 \$	19 308 \$	42 708 \$	42 716 \$

État des trop-perçus avant répartition et de la réserve générale
pour l'exercice terminé le 28 février 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
Trop-perçus avant répartition		
Solde au début de l'exercice	9 985 \$	9 742 \$
Répartition		
• réserve générale	(4 441)	(3 939)
• intérêt sur le capital social	(5 633)	(5 507)
• supplément d'intérêt sur le capital social	(1 127)	(826)
Impôts sur le revenu récupérés	1 216	530
	0	0
Trop-perçus avant répartition de l'exercice	15 114	9 985
Solde à la fin de l'exercice	15 114 \$	9 985 \$
Réserve générale		
Solde au début de l'exercice	18 912 \$	14 973 \$
Affectation des trop-perçus	4 441	3 939
Solde à la fin de l'exercice	23 353 \$	18 912 \$

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé

le 28 février 1985

(en milliers de dollars)

Note 1.

Conventions comptables

a) Fonds de liquidité, de dépôts à terme, d'investissements Desjardins, de développement des caisses populaires et Visa Desjardins.

La Fédération administre les dépôts des caisses affiliées dans des fonds distincts, tel qu'il est prévu à son Règlement de régie interne.

b) Placements.

• Obligations.

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du rendement d'origine. Cette méthode a pour effet de maintenir constant le rendement d'une obligation jusqu'à l'échéance.

Lorsque des titres sont vendus, la différence entre le prix de vente et le coût amorti est comptabilisée selon la méthode du résultat différé et amorti. Cette méthode consiste à amortir les gains et pertes réalisés sur la durée non encore échue du placement vendu.

• Autres placements.

Les autres placements sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette advenant une baisse permanente de valeur. Le gain ou la perte sur disposition de ces placements est imputé aux résultats de l'exercice.

• Actions.

La valeur au marché des actions n'est pas indiquée étant donné que ces placements ne sont pas transigés sur le marché financier.

c) Provision pour créances douteuses.

La provision pour créances douteuses est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

d) Immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et durées suivantes:

	méthode	durée
bâtiments	linéaire	10 et 40 ans
mobilier et équipement	linéaire	5 et 10 ans
équipement informatique		
• fonds de liquidité	linéaire	3 et 5 ans
• fonds de développement des caisses populaires (guichets automatiques)	selon le nombre de transactions projetées	5 ans
améliorations locatives		
• fonds de liquidité	linéaire	3, 5 et 10 ans
• fonds de développement des caisses populaires (guichets automatiques)	selon le nombre de transactions projetées	5 ans
e) Impôts sur le revenu.		
Advenant le paiement d'intérêt sur le capital social et de ristournes, statué par l'assemblée générale, et un roulement fiscal, statué par le Conseil d'administration, le	montant des trop-perçus à répartir sera ajusté du montant net des impôts afférents; cet ajustement sera présenté à l'état des trop-perçus avant répartition de l'exercice subséquent.	

**NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS**

pour l'exercice terminé
le 28 février 1985
(en milliers de dollars)

**Note 2.
Obligations**

	Valeur nominale	Coût amorti	Valeur au marché
Au 28 février 1985			
Fonds de liquidité	116 644 \$	118 374 \$	109 352 \$
Fonds de dépôts à terme	2 000	2 020	2 014
Fonds d'investissements			
Desjardins	1 921	1 921	1 699
Fonds de développement des caisses populaires	229	229	178
Total des fonds	120 794 \$	122 544 \$	113 243 \$
Au 29 février 1984			
Fonds de liquidité	164 828 \$	164 062 \$	153 436 \$
Fonds de dépôts à terme	6 856	6 895	6 915
Fonds d'investissements			
Desjardins	1 921	1 921	1 710
Fonds de développement des caisses populaires	229	229	173
Total des fonds	173 834 \$	173 107 \$	162 234 \$
Variation du compte "profits et pertes différés"			
		1985	1984
Solde au début de l'exercice—pertes		319 \$	236 \$
Pertes nettes différées de l'exercice		3 491	376
		3 810	612
Amortissement de l'exercice		(1 095)	(293)
Solde à la fin de l'exercice—pertes		2 715 \$	319 \$

NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS
pour l'exercice terminé
le 28 février 1985
(en milliers de dollars)

Note 3.
Immobilisations

	1985			1984	
	Coût	Amortissement		Valeur nette	Valeur nette
		de l'année	accumulé		
Fonds de liquidité					
Terrain	119 \$	— \$	— \$	119 \$	119 \$
Bâtiment	1 246	31	349	897	928
Mobilier et équipement	2 893	387	1 925	968	1 156
Équipement informatique	3 927	333	2 053	1 874	568
Améliorations locatives	3 534	488	1 497	2 037	2 304
	<u>11 719</u>	<u>1 239</u>	<u>5 824</u>	<u>5 895</u>	<u>5 075</u>
Fonds de développement des caisses populaires					
Bâtiment	54	5	29	25	30
Mobilier et équipement	77	12	26	51	46
Équipement informatique	2 735	288	481	2 254	1 396
Améliorations locatives	1 841	250	464	1 377	1 222
	<u>4 707</u>	<u>555</u>	<u>1 000</u>	<u>3 707</u>	<u>2 694</u>
	<u>16 426 \$</u>	<u>1 794 \$</u>	<u>6 824 \$</u>	<u>9 602 \$</u>	<u>7 769 \$</u>

Note 4.
Autres éléments d'actif

Ce poste comprend de l'intérêt payé d'avance sur le capital social pour un montant de 8 593 \$ (5 633 \$ en 1984), alors que la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit stipule

que le paiement de ce type d'intérêt est un élément de la répartition des trop-perçus qui doit être statué par l'assemblée générale.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé
le 28 février 1985
(en milliers de dollars)

Note 5.

Emprunts

Les emprunts auprès des différentes institutions financières se détaillent comme suit:

	1985	1984
a) Fonds de liquidité.		
• Caisse centrale Desjardins du Québec. Emprunt, taux d'intérêt de 13,88%, garanti par de l'équipement informatique d'une valeur nette aux livres de 1 118 \$, remboursable par versements mensuels de 28 \$ capital et intérêt et par un versement final de 610 \$ en août 1987	1 118 \$	— \$
	1 118	—
b) Fonds de dépôts à terme.		
• Caisse centrale Desjardins du Québec. Marges de crédit pouvant atteindre 206 900 \$, taux d'intérêt de 11,00% à 14,80%, échéances variant jusqu'en mai 1989. Des titres du marché monétaire d'un montant de 16 000 \$, des obligations d'une valeur nominale de 49 236 \$ et des prêts aux caisses affiliées d'un montant de 85 038 \$ garantissent ces marges de crédit.	103 000	33 600
• Autres institutions. Marges de crédit pouvant atteindre 52 500 \$, garanties par des obligations d'une valeur nominale de 36 600 \$	0	0
	103 000	33 600
	104 118 \$	33 600 \$

Note 6.

Capital social

À la fin de l'exercice, le nombre de parts sociales souscrites et payées est de 14 872 539 (12 815 842 en 1984) réparties entre 334 caisses affiliées (339 en 1984). La valeur nominale des parts sociales est de cinq (5) dollars.

Un membre ne peut posséder un nombre de parts sociales supérieur à 1½% de son passif-dépôts au dernier jour de février de l'année précédente.

**NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS**

pour l'exercice terminé
le 28 février 1985
(en milliers de dollars)

Note 7.

**Opérations avec les institutions du
Mouvement Desjardins**

Trois cent trente-quatre (334) caisses sont affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, elle-même affiliée à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Les autres institutions du Mouvement Desjardins sont possédées et/ou contrôlées

majoritairement par la Confédération, les onze (11) Fédérations et leurs caisses affiliées.

Les principales opérations conclues avec les caisses affiliées sont décrites séparément au bilan par fonds et à l'état des résultats par fonds. Les opérations conclues avec les autres institutions se détaillent comme suit:

	Placements au		Revenus d'intérêt et de dividende	
	28-02-85	29-02-84	1985	1984
Confédération	55 459 \$	53 651 \$	3 149 \$	3 368 \$
Caisse centrale Desjardins du Québec	167 460	156 624	18 615	19 824
Autres institutions	95 063	79 053	6 041	4 141
	317 982 \$	289 328 \$	27 805 \$	27 333 \$
	Emprunts et dépôts au		Frais d'intérêt	
	28-02-85	29-02-84	1985	1984
Caisse centrale Desjardins du Québec	104 118 \$	33 600 \$	9 987 \$	943 \$
Autres institutions	72 541	27 600	2 805	1 282
	176 659 \$	61 200 \$	12 792 \$	2 225 \$
			Revenus et dépenses	
			1985	1984
Autres institutions			1 920 \$	1 916 \$
• dépense de loyer			2 815 \$	3 324 \$
• autres revenus				

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé
le 28 février 1985
(en milliers de dollars)

Note 8.

Engagement

Contrats de location.

La Fédération s'est engagée en vertu de contrats de location s'échelonnant jusqu'en 2005. Le total des paiements minimums futurs exigibles se détaille comme suit:

années	locaux	équipements
1986	933 \$	1 071 \$
1987	933	379
1988	943	372
1989	941	318
1990	868	266
1991 à 2005	12 304	1 000

La Fédération doit aussi payer une portion des taxes et des frais d'exploitation pour les locaux loués. Ces frais totalisent 1 067 \$ pour l'exercice 1985 (1 126 \$ en 1984).

Note 9.

Situation comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de l'exercice terminé le 28 février 1985.

Fidèles à leurs origines et aux principes coopératifs qu'elles défendent, les caisses populaires affiliées et la Fédération ont maintenu et même accru, au cours de l'exercice terminé le 28 février dernier, leur engagement social envers les communautés locales et régionales auxquelles elles appartiennent à part entière.

Cet engagement se traduit par de multiples interventions dont il est presque impossible de dresser la liste tellement elles font partie intégrante de la réalité quotidienne du milieu. Aussi, au cours de ce bilan, devons-nous omettre d'énumérer de nombreuses contributions dignes de mention pour nous limiter strictement à celles qui revêtent une signification particulière à l'égard des membres jeunes, adultes ou âgés.

La jeunesse

Au cours des festivités entourant le 60^e anniversaire de fondation de la Fédération, nous avons eu l'occasion de nous rappeler le rôle d'avant-garde que la Fédération et ses caisses affiliées avaient joué, autrefois, dans le domaine de l'éducation de notre jeunesse. L'un des vestiges de ce passé, la caisse scolaire, oeuvre de l'un des plus dévoués présidents de la Fédération, monsieur Émile Girardin, a non seulement survécu à tous ces changements sociaux des dernières décennies, mais elle réussit encore aujourd'hui à intéresser 90 000 écoliers de notre territoire. Cette activité pratique d'éducation à l'épargne, compte tenu du regain d'intérêt manifesté par le milieu scolaire à son égard, fera d'ailleurs l'objet d'une relance à l'automne prochain.

D'autres activités éducatives bénéficient aussi d'une grande popularité auprès de notre jeunesse. Que ce soit le Concours international des jeunes, dans le cadre duquel plus de 120 000 jeunes ont produit une illustration ou un texte. Que ce soit la commandite de l'un des secteurs d'animation les plus courus au Salon de la jeunesse. Que ce soit la distribution d'outils éducatifs dans les écoles primaires et secondaires conçus en fonction et en conformité avec les programmes scolaires.

À l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse, la Fédération et ses caisses affiliées, tout en maintenant leur engagement éducatif envers les jeunes, feront un effort particulier pour être à l'écoute des besoins de la jeunesse et tenteront, dans les limites de leurs possibilités, de répondre à leurs attentes. Cette volonté se concrétisera sous forme d'actions précises au cours de la deuxième moitié de cette année consacrée à la jeunesse.

L'habitation

L'aide à l'habitation constitue sans aucun doute une des formes les plus appréciées d'engagement des caisses populaires vis-à-vis des centaines de milliers de leurs membres et ce, depuis de nombreuses décennies. Au cours de la dernière année sociale, la Fédération et ses caisses affiliées, faisant preuve de leadership sur ce plan également, ont prêté 241 millions de dollars dans le cadre du programme Corvée-Habitation, soit autant que la somme des prêts accordés par l'ensemble des banques à charte opérant au Québec, portant ainsi à plus de 404 millions de dollars le total de leurs prêts depuis le début du programme en août 1982.

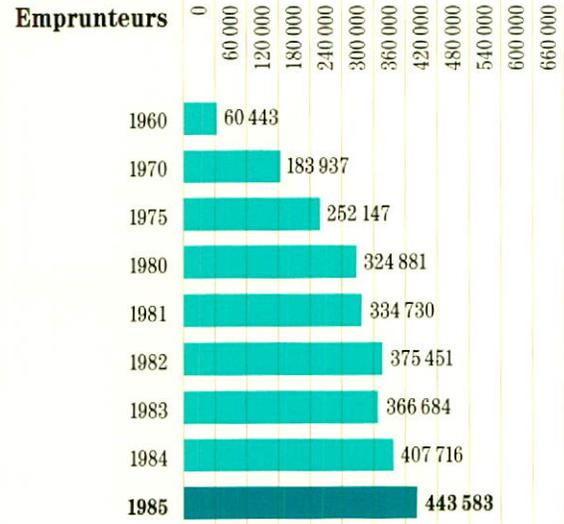
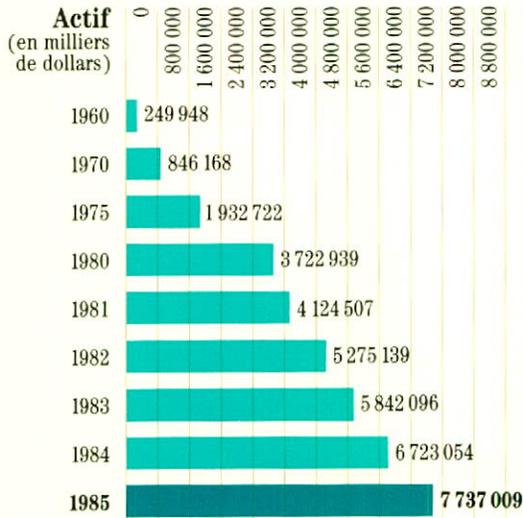
De plus, la Fédération, par le biais des deux corporations qu'elle a fondées, soit Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et Immeuble populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, contribue largement à favoriser l'accès à une habitation de meilleure qualité. De fait, plusieurs comités d'habitations, coopératives d'habitations, projets de logements sociaux et résidences pour personnes âgées ont été mis sur pied grâce à l'intervention des caisses populaires et à l'aide technique d'Habitation populaire Desjardins.

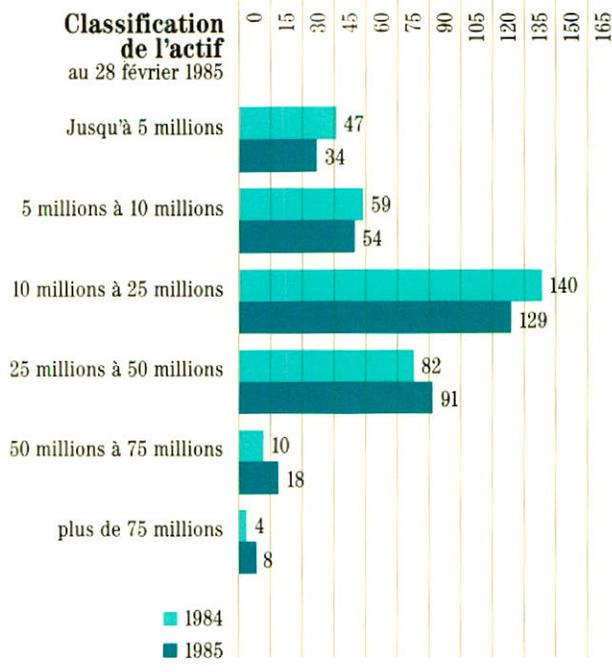
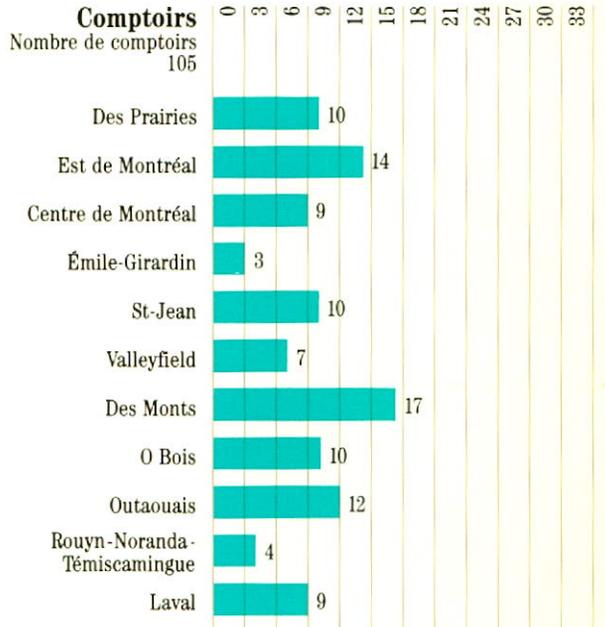
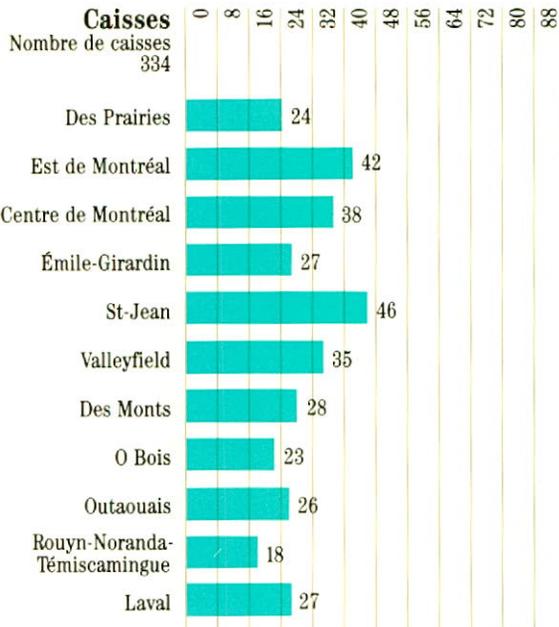
Enfin, pour aider les caisses, désireuses d'entreprendre des actions à long terme, à planifier leur intervention en matière d'habitation, Habitation populaire Desjardins a mis de l'avant un programme d'implantation d'un réseau d'habitations populaires locales sur le territoire de la Fédération. À ce jour, trois de ces sociétés ont déjà été formées.

Les personnes âgées

Afin d'aider les personnes âgées à se préparer et à mieux vivre leur retraite, la Fédération a desservi, par son service de rencontres d'information sur la planification financière de la retraite (service consultation-retraite), plus de 135 organismes et entreprises. En outre, nous avons également poursuivi notre collaboration avec la Fédération de l'âge d'or du Québec par la diffusion d'une chronique mensuelle d'information à l'intérieur du journal de cet organisme, *Âge d'or Vie nouvelle*.

Pour conclure, force nous est de constater, à la lecture de ce bilan, qu'il ne peut rendre justice à l'engagement personnel des milliers de dirigeants bénévoles, de gestionnaires et d'employés des caisses populaires et de la Fédération dans les organismes du milieu oeuvrant tant dans le domaine sportif, culturel, éducatif, social, communautaire, coopératif qu'économique, ni à leurs efforts soutenus lors de campagnes de levées de fonds pour des buts humanitaires.





CAISSES AFFILIÉES
ÉTAT CONSOLIDÉ DE
L'ACTIF ET DU PASSIF
PAR SECTEUR
au 28 février 1985
(en millions de dollars)

	Des Prairies	Est de Montréal	Centre de Montréal	Émile- Girardin	St-Jean	Valleyfield
Actif						
Encaisse	88,2 \$	138,9 \$	144,1 \$	98,3 \$	131,3 \$	72,3 \$
Placements	79,7	93,3	129,6	61,0	54,8	49,9
Reconnaissances de dettes	115,5	172,5	160,0	100,2	247,2	137,0
Hypothèques	447,1	636,9	569,2	494,7	568,8	358,5
Immobilisations	9,6	18,2	14,5	10,3	12,9	7,8
Autres actifs	8,5	10,3	11,5	8,1	13,3	8,4
	<u>748,6 \$</u>	<u>1 070,1 \$</u>	<u>1 028,9 \$</u>	<u>772,6 \$</u>	<u>1 028,3 \$</u>	<u>633,9 \$</u>
Augmentation annuelle						
Montant	92,3	104,3	107,9	100,7	137,8	97,0
Pourcentage	14,1	10,8	11,7	15,0	15,5	18,1
Passif						
Épargne avec opérations	130,4 \$	212,6 \$	204,9 \$	136,2 \$	181,7 \$	98,0 \$
Épargne stable	186,9	265,7	240,2	152,5	241,1	107,2
Épargne à terme	346,4	459,7	445,3	322,2	449,4	317,5
Dû aux membres	663,7	938,0	890,4	610,9	872,2	522,7
Emprunts	29,7	40,3	35,9	91,1	77,7	43,8
Autres passifs	22,4	30,8	42,3	23,3	31,2	21,2
Revenus en cours*	5,1	4,7	3,4	3,7	4,0	5,2
Trop-perçus de l'exercice précédent	1,2	1,9	2,1	0,9	1,1	0,3
Capital social	9,5	22,8	28,5	23,7	20,2	22,0
Réserve	17,0	31,6	26,3	19,0	21,9	18,7
	<u>748,6 \$</u>	<u>1 070,1 \$</u>	<u>1 028,9 \$</u>	<u>772,6 \$</u>	<u>1 028,3 \$</u>	<u>633,9 \$</u>
Statistiques						
Membres	<u>172 754</u>	<u>304 042</u>	<u>257 587</u>	<u>184 525</u>	<u>290 615</u>	<u>144 236</u>
Emprunteurs						
Reconnaissances de dettes	23 263	41 081	36 405	23 608	46 991	26 697
Hypothèques	11 824	17 783	15 440	13 142	17 483	12 902
Total des emprunteurs	<u>35 087</u>	<u>58 864</u>	<u>51 845</u>	<u>36 750</u>	<u>64 474</u>	<u>39 599</u>

*Trop-perçus de l'exercice courant des caisses affiliées qui ne sont pas encore versés ou virés à la réserve.

Des Monts	O Bois	Outaouais	Rouyn- Noranda- Témis- camingue	Laval	Total 28/02/85	Total 29/02/84	Augmentation	
							Montant	Pour- centage
85,6 \$	32,1 \$	87,3 \$	17,9 \$	69,5 \$	965,5 \$	853,8 \$	111,7 \$	13,1 %
53,0	22,4	34,5	6,2	50,2	634,6	571,1	63,5	11,1
197,8	67,8	199,3	57,3	118,0	1 572,6	1 341,3	231,3	17,2
382,6	100,2	385,9	55,9	373,8	4 373,6	3 771,8	601,8	16,0
10,0	3,3	6,9	1,6	8,6	103,7	102,7	1,0	1,0
8,3	3,2	6,8	1,7	6,9	87,0	82,4	4,6	5,6
<u>737,3 \$</u>	<u>229,0 \$</u>	<u>720,7 \$</u>	<u>140,6 \$</u>	<u>627,0 \$</u>	<u>7 737,0 \$</u>	<u>6 723,1 \$</u>	<u>1 013,9 \$</u>	<u>15,1 %</u>
102,6	24,9	150,1	9,2	87,1	1 013,9	881,0		
16,2	12,2	26,3	7,0	16,1	15,1	15,1		
126,8 \$	48,4 \$	117,8 \$	24,1 \$	102,4 \$	1 383,3 \$	1 278,6 \$	104,7 \$	8,2 %
157,7	45,6	115,0	33,4	142,1	1 687,4	1 668,3	19,1	1,1
320,4	109,1	276,1	56,1	295,0	3 397,2	2 718,0	679,2	25,0
<u>604,9</u>	<u>203,1</u>	<u>508,9</u>	<u>113,6</u>	<u>539,5</u>	<u>6 467,9</u>	<u>5 664,9</u>	<u>803,0</u>	<u>14,2</u>
56,7	4,8	163,7	12,7	36,0	592,4	458,2	134,2	29,3
20,2	6,0	21,1	3,5	22,3	244,3	175,9	68,4	38,9
2,2	1,4	2,8	0,9	2,0	35,4	33,4	2,0	6,0
2,3	0,6	1,8	0,1	1,0	13,3	15,9	(2,6)	(16,4)
33,1	6,9	6,2	5,2	11,4	189,5	213,3	(23,8)	(11,2)
17,9	6,2	16,2	4,6	14,8	194,2	161,5	32,7	20,2
<u>737,3 \$</u>	<u>229,0 \$</u>	<u>720,7 \$</u>	<u>140,6 \$</u>	<u>627,0 \$</u>	<u>7 737,0 \$</u>	<u>6 723,1 \$</u>	<u>1 013,9 \$</u>	<u>15,1 %</u>
<u>208 490</u>	<u>74 467</u>	<u>156 141</u>	<u>38 719</u>	<u>171 662</u>	<u>2 003 238</u>	<u>1 957 226</u>	<u>46 012</u>	<u>2,4 %</u>
32 679	15 508	28 644	9 813	25 228	309 917	282 427	27 490	9,7
14 489	5 108	12 026	2 626	10 843	133 666	125 289	8 377	6,7
<u>47 168</u>	<u>20 616</u>	<u>40 670</u>	<u>12 439</u>	<u>36 071</u>	<u>443 583</u>	<u>407 716</u>	<u>35 867</u>	<u>8,8 %</u>

MEMBRES DIRIGEANTS

Conseil d'administration

- *Guy Bernier
président
- **Yves Léonard
premier vice-président
- Roland Lapointe
deuxième vice-président
- *Gérard Chabot
**secrétaire
- *Marcel Boyer
**administrateur
- Gilles Clément
administrateur
- **Roger Comeau
administrateur
- Alain Contant
administrateur
- Andrée J. Gaudet
administrateur
- **Marcel Gerbeau
administrateur
- Yvan Guérin
administrateur
- Robert Guerriero
administrateur
- Richard La Charité
administrateur
- Serge Lamarche
administrateur
- *Denis Leguerrier
**administrateur
- *Gilles Lemelin
administrateur
- *Yvon Leroux
**administrateur
- Guy Ménard
administrateur
- Camille Montpetit
administrateur
- Jocelyn Proteau
administrateur
- *Yvon Roberge
administrateur
- Yvon Sabourin
administrateur
- Roland Thibodeau
administrateur

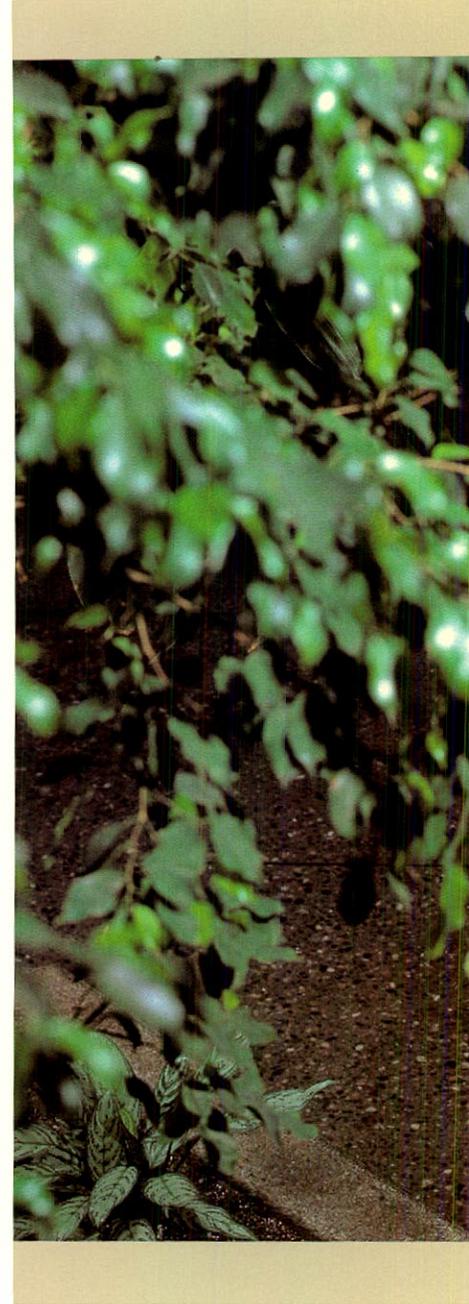
Commission de crédit

- **Jean-Guy Robitaille
président
- Yves Malo
secrétaire
- Jean Larose
commissaire
- Claude Lyonnais
commissaire
- Raymond Tremblay
commissaire

Conseil de surveillance

- **Marcel Valiquette
président
- Jean-Guy Chaput
secrétaire
- Paul-Yvon LeSage
conseiller

*Membres du Comité exécutif.
**Dirigeants sortant de charge.





Direction générale

Guy Bernier
président et chef
de la direction

François Richard
premier vice-président
et directeur général

Pierre Barnès
vice-président finances
et administration

Jacques L'Abbé
vice-président
technique et gestion
des caisses populaires

Gaétan Couture
vice-président marketing

Normand J. Desjardins
vice-président
ressources humaines

Yves Tétreault
vice-président-
secrétaire général

Direction générale.
Dans l'ordre habituel:
MM. Gaétan Couture,
François Richard, Normand
J. Desjardins, Jacques
L'Abbé, Guy Bernier, Pierre
Barnès et Yves Tétreault.

Cadres supérieurs

Pierre Robinson
directeur des affaires
juridiques

Jean-Paul Chartrand
contrôleur général
de gestion

Léo Beaudoin
secrétaire général
adjoint communications

Richard Robinson
directeur des
communications—liaison

Pierre Gravel
directeur de la
vérification interne

Claude B. Bourbonnière
directeur de la
comptabilité

René Lemelin
directeur de l'exploitation
informatique

Claude Ferland
directeur des placements

Michel Champagne
directeur de la
systématisation des
informations de gestion

Urbain Lacasse
directeur des titres
et administration générale

Jean-Guy Lachance
directeur du crédit

Yvon Lesiège
directeur du support
à la gestion

Gaétan Bilodeau
directeur du support
technique

Maurice Labrecque
directeur du suivi et
recouvrement des prêts

Réjean Vinet
directeur de la
recherche commerciale

Pierre Tremblay
directeur de la gestion
de produits et services

Yves Mérette
directeur de la publicité
et développement
des affaires

Louis G. Garceau
directeur du recrutement
et de la sélection
du personnel

François Morin
directeur de la formation
et développement
des ressources humaines

Réjean Dufault
directeur des relations
professionnelles

Réjean Deschamps
directeur de la
rémunération

Ce rapport annuel est publié
par le Secrétariat général
de la Fédération des caisses
populaires Desjardins
de Montréal et de
l'Ouest-du-Québec.

Siège social
1, Complexe Desjardins
Case postale 35
Succursale Desjardins
Montréal (Québec)
Canada H5B 1E7

Des exemplaires addition-
nels peuvent être obtenus
en communiquant avec la
Direction communications
à l'adresse ci-haut men-
tionnée.



Création graphique:
Graphème
Communication-Design

Typographie:
Typographie M&H Ltée

Impression:
Atelier des Sourds
Montréal (1978) Inc.

Dépôt légal
2^e trimestre 1985
Bibliothèque nationale
du Québec.



**Fédération des caisses populaires Desjardins
de Montréal et de l'Ouest-du-Québec**